



# SGRM : État de la situation

Vincent Cloutier, agr.

*Directeur affaires économiques*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
QUÉBEC  
LES 6 et 7 JUIN 2019**

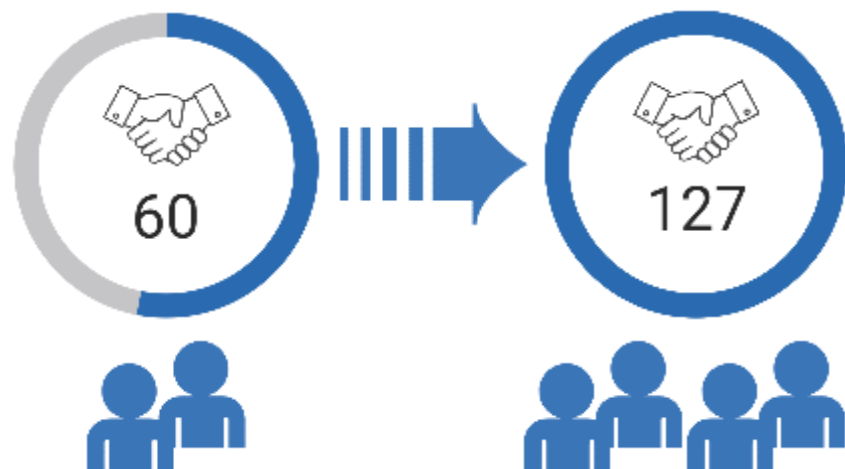
## Faits saillants

Le SGRM pressurisé par un contexte de marché exceptionnel

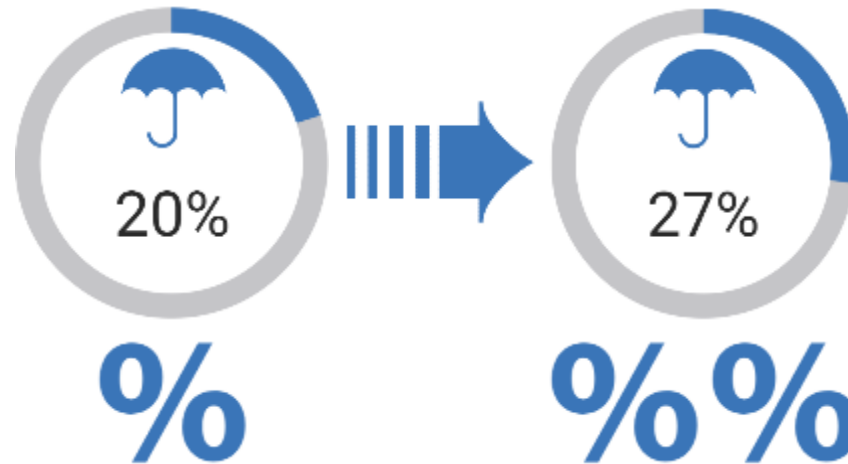
Un outil en constante évolution, soucieux de toujours mieux répondre aux besoins des éleveurs

## Une affluence inédite en 2019

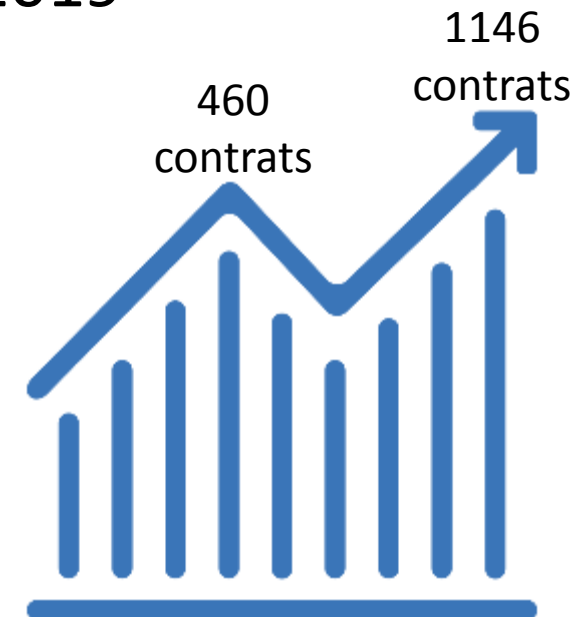
- Moyenne des 5 dernières années vs 18 Avril 2019



Nombre d'entreprises  
actives au même moment



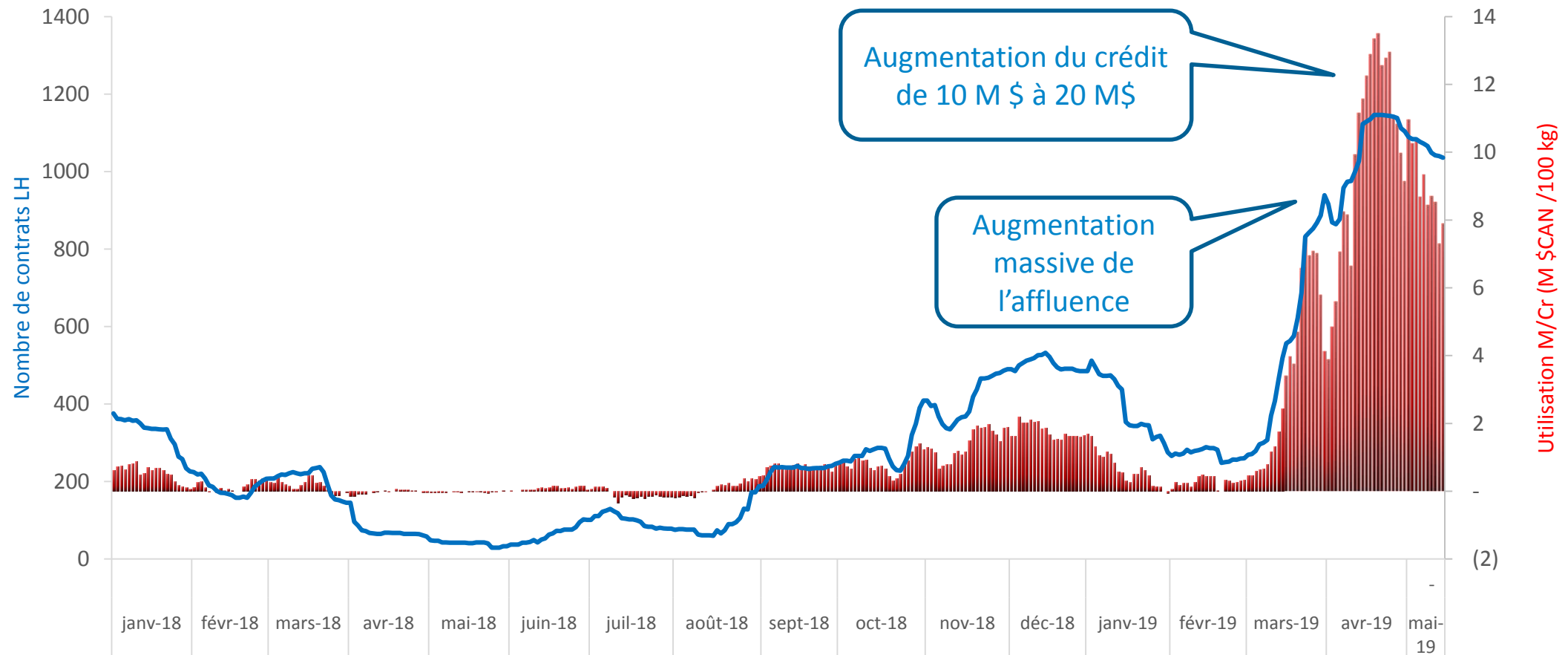
Taux de couverture  
observé



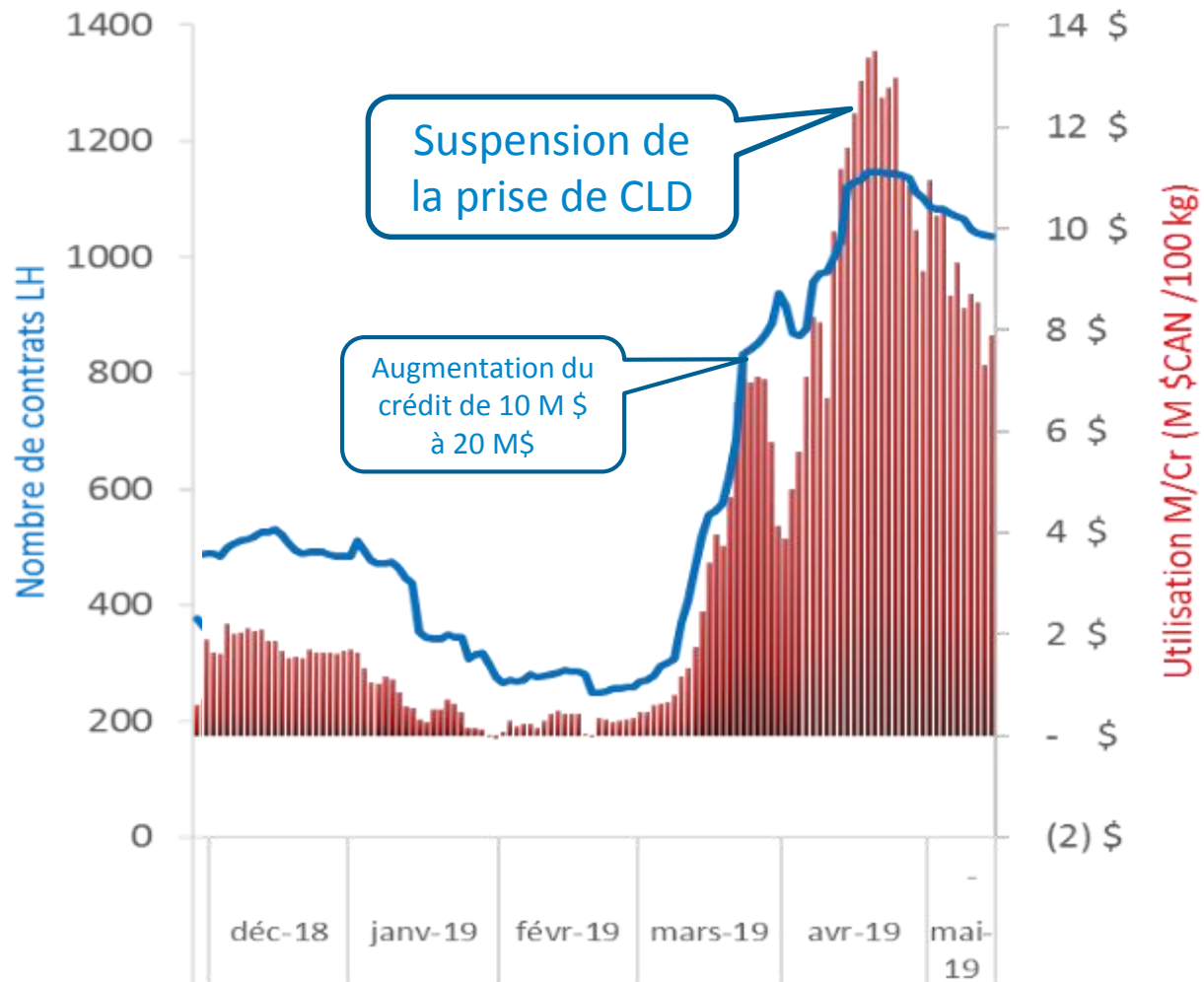
Nombre de contrats LH

# L'effet inédit de la peste porcine africaine

Évolution du nombre de contrat LH & des besoins en financement au SGRM (2018 à aujourd'hui)



## La situation à la mi-avril



Évolution du nombre de contrat LH & des besoins en financement au SGRM (Décembre 2018 à aujourd'hui)

## Pourquoi suspendre la prise de CLD?

Guidé par des principes de prudence et de saine gestion, le conseil d'administration limite à 20 M\$ le financement disponible pour le SGRM

Une marge de manœuvre suffisante est nécessaire pour honorer les positions prises par les participants

## À quand le redémarrage du SGRM?



Le plus rapidement possible,  
dès qu'une marge de  
manœuvre financière suffisante  
aura été retrouvée



Ajustement des limites  
d'utilisation en fonction de la  
marge de manœuvre financière



Préalablement, modifications  
réglementaires d'urgence  
demandées à la Régie

- Augmentation des frais (équilibre financier du SGRM)
- Incorporation d'une clause de « cas de force majeure »

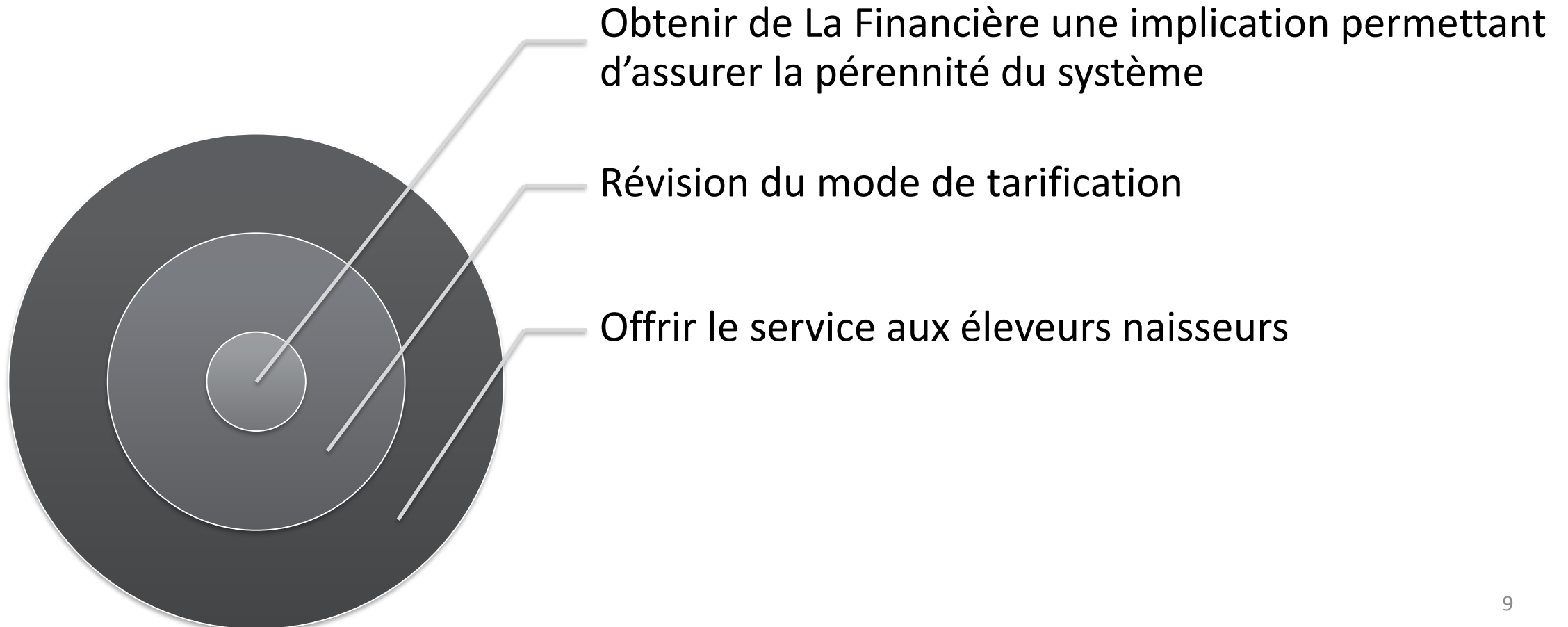




**Malgré la tempête, le SGRM tourné vers l'avenir**



# Préparer le système à mieux répondre aux besoins des éleveurs



## Une offre de formations bonifiée

Formation  
d'introduction : une  
tournéé régionale a  
été réalisée

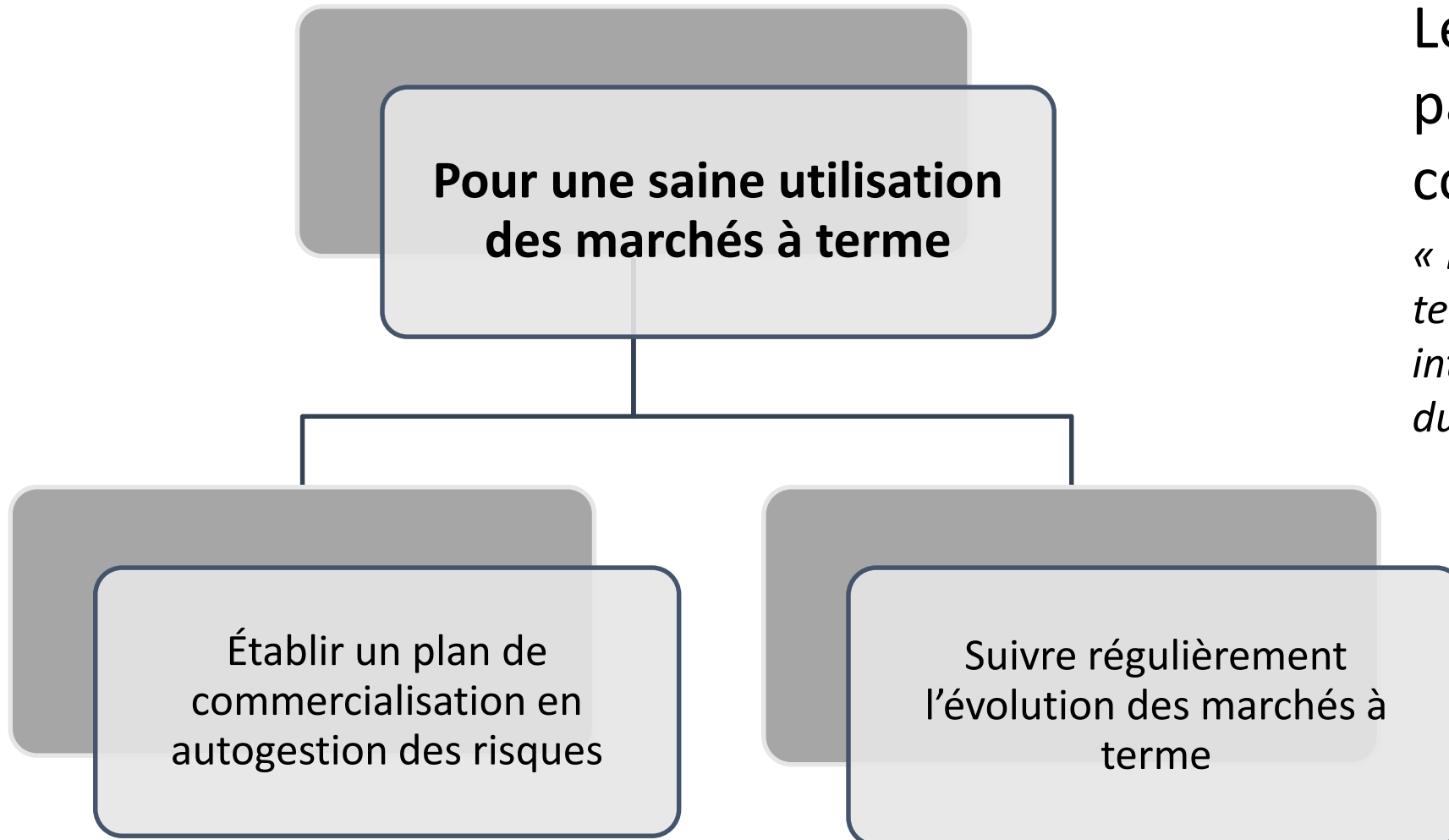


Des capsules vidéo  
permettent de réviser  
les bases de l'outil

Une formation 201  
interactive est  
maintenant offerte

- Exemples de transactions en temps réel
- Utilisation des outils d'aide à la décision

## Le conseil, un enjeu crucial



Les Éleveurs ne peuvent pas offrir de services-conseils

*« Les Éleveurs n'agissent en aucun temps comme conseiller ou intermédiaire ou courtier auprès du producteur. »*

*Article 109 du Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*

## En conclusion

Malgré les soubresauts du marché et leur impact sur le SGRM, le travail se poursuit

- Redémarrage souhaité dans les meilleurs délais
- Renforcement de l'offre de services-conseils et de formation
- Développement et pérennité de l'outil